



Règlement

Chinon en fanfares
Rencontre de Fanfares
Samedi 19 mai 2018 - CHINON

ARTICLE 1

Le concept :

La ville de Chinon organise pour la 9^{ème} année consécutive une rencontre de fanfares afin de lancer sa saison touristique et artistique par cet événement convivial, dynamique et populaire. Le **samedi 19 mai**, Chinon accueillera **5 fanfares** qui se produiront sur les différentes places et dans les rues du centre-Ville. La soirée se terminera en bord de Vienne à la guinguette.

Autour de cette journée festive et musicale, différents moments de partage et de convivialité seront proposés aux participants et au public.

ARTICLE 2

Le prix :

Ce tremplin est organisé par la Ville de Chinon.

Prix du jury : 400€

Prix du public : 150€

Chaque fanfare sera défrayée à hauteur de **1 000€ pour son déplacement.**

Possibilité de dormir sur place le samedi soir (camping).

ARTICLE 3

Déroulement :

Cette journée se déroulera en trois temps :

- Une pré-sélection qui s'appuyera sur l'écoute des morceaux de musique proposés par les fanfares mais aussi sur les photos et autres documents qu'elles nous auront fourni.

- Les prestations :

- 1 prestation le matin en centre-ville.

- 2 prestations dans l'après-midi en centre-ville.

Ces temps musicaux permettront au public et au jury de découvrir vos formations et de vous noter.

- 1 prestation en fin de journée en centre-ville et à la guinguette.

ARTICLE 4

Condition de participation :

- Les inscriptions sont ouvertes à toutes les **fanfares**, tous styles musicaux confondus.

- Tout règlement devra passer obligatoirement par une association.

- Le nombre de musiciens ne devra pas dépasser **25 personnes.**

ARTICLE 5

Pré sélection :

- Une pré sélection sur **écoute et dossier** sera effectuée par le jury.
- **5 fanfares** seront sélectionnées.
- Les 5 fanfares sélectionnées seront averties par téléphone et courrier au plus tard le vendredi 30 mars.
- Une liste secondaire sera établie par le jury en cas de désistement de l'une des fanfares.

ARTICLE 6

Inscription :

La clôture des inscriptions est prévue le **lundi 19 mars** avec réception des pièces suivantes :

- Fiche d'inscription,
- Un CD de démo (facultatif),
- Le règlement lu, approuvé et signé par le représentant du groupe,
- Un dossier présentant la fanfare.

Adresse d'envoi :
Rencontre de fanfares
Service Événementiel
Mairie de Chinon - CS 10147
Place du Général de Gaulle
37501 CHINON Cedex

ARTICLE 7

Adhésion :

La participation à ce tremplin est gratuite et implique l'acceptation entière du présent règlement.

Aucune contestation ne sera recevable en cas d'inobservation de celui-ci.

**Date et signature du représentant du groupe
précédé de la mention «Lu et approuvé»**